



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 13 février 2023, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1607-2023
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1552-2021 POURVOYANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1479-2019 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES
PROPRIÉTÉS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES NUISANCES**

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption>.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 16 février 2023.

Mélanie Côté
Assistante-greffière